

Berne, le 31 mai 2021

Session d'été 2021 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel-le-s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel-le-s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

[21.3295](#) – Interpellation « Droits politiques en faveur des personnes en situation de handicap psychique ou mental » et [21.3296](#) – Postulat « Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel »

Traités le mardi 8 juin 2021

Recommandation : accepter

Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, les obstacles que rencontrent les personnes en situation de handicap doivent être supprimés afin qu'elles puissent participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Cela concerne également les droits politiques, et donc le droit de participer aux élections et aux votations. L'interpellation et le postulat visent à créer les fondements pour cela et nous recommandons de les adopter afin de garantir la non-discrimination.

[19.073](#) – « Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi » et [19.3610](#) – Motion « Créer l'institution nationale des droits de l'homme en appliquant une solution transitoire jusqu'au remplacement du Centre suisse de compétence pour les droits humains »

Traités le mardi 8 juin 2021

Recommandation : accepter

AvenirSocial a toujours soutenu la création d'une institution nationale des droits humains (LINDH) fondée sur une loi fédérale. Les principes des droits humains et de la justice sociale sont fondamentaux pour le travail social. AvenirSocial s'engage pour la création de structures institutionnelles qui vérifient la mise en œuvre des obligations de la Suisse en matière de droits

humains. La création d'une institution des droits humains indépendante, conforme aux « Principes de Paris », répond à ces exigences. Un financement réglementé sur le long terme doit absolument être garanti.

Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) est la seule institution suisse qui mène un travail multisectoriel et interdisciplinaire sur les sujets ayant trait aux droits humains. En attendant qu'une institution nationale des droits humains ne devienne réalité, la motion demande que le CSDH puisse poursuivre son activité. Nous partageons cette demande et vous recommandons donc d'accepter les deux objets.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez consulter la récente prise de position de humanrights.ch.

Consulter la [réponse de consultation](#) d'AvenirSocial, publiée en 2017.

20.3420 - Motion « Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal »

Traitée le jeudi 10 juin 2021

Recommandation : accepter

En Suisse, de nombreuses personnes vivent et travaillent sans autorisation de séjour valable. En raison de leur statut, elles n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire. La motion demande au Conseil fédéral une solution pragmatique afin de soutenir les organisations qui s'occupent des personnes sans statut légal. AvenirSocial recommande d'accepter la motion.

21.3111 - Motion « Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol) »

Traitée le mercredi 16 juin 2021

Recommandation : accepter

AvenirSocial est d'avis que, là où se situe le centre de nos intérêts, là où nous vivons, où nous nous formons et travaillons, nous devrions pouvoir participer aux décisions qui concernent justement ces aspects. Nous soutenons cette motion qui demande que toute personne née en Suisse et ayant grandi dans notre pays obtienne un accès simplifié aux droits civiques et soit considérée en tant que membre à part entière de la société suisse.

Les objets [21.3112](#) (Motion « Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération ») et [21.3191](#) (Interpellation « Naturalisation facilitée d'un conjoint de Suisse naturalisé ») sont également à l'ordre du jour pour le 16 juin et nous vous recommandons aussi de les adopter.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,